



**Extrait du Registré
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à onze heures, la Commission administrative s'est réunie sous la présidence de Monsieur André PHILIPOT, Maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué.

Date de Convocation	19/06/2025
Date d'Affichage	19/06/2025
Nombre de Conseillers en exercice	8
Présents	5
Votants	6

Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Marie-Elisabeth TROPEE, Mme Jeannine VANNIER, Mr Didier LEPELTIER.

Absents excusés : Mr Michel LEBOUC donne pouvoir à Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Christian LAN

Absents : Mr Patrick DEMARQUET.

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2025-011

Indemnité de secrétariat pour l'année 2025

Après que Mme Evelyne LEBACLE a quitté momentanément la salle, Monsieur le Président propose de se prononcer, comme chaque année, sur le montant de l'indemnité de secrétariat, fonction exercée par Mme Evelyne LEBACLE.

Il informe les membres que le montant attribué les années antérieures, était de 800 € pour l'année 2024 et de 750 € de 2019 à 2023, 700 € en 2018 et 2017, 650 € entre 2013 et 2016.

Monsieur le Président invite les membres à débattre sur le montant de cette indemnité.

Il est décidé d'octroyer l'indemnité de secrétariat de Mme Evelyne LEBACLE pour l'année 2025 à hauteur de 800 €.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** l'indemnité de secrétaire du CCAS pour l'année 2025 à Mme Evelyne LEBACLE pour un montant de 800 €.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

